



Conseil municipal

Séance publique du Mardi 30 janvier 2018

Présents

Jean Pierre Pastre - Anne Cabrié - Patrice Castillon - Eliane Galtier - Guy Sabarthès
Christine Cabantous - Angel Brigido - Guy Sabarthes -

Excusés

Pauline Berdeil donne pouvoir à Eliane Galtier

Irène Prioton

Ordre du jour

- 1 Préparation du budget 2018 (information)
- 2 A propos de l'épicerie municipale
- 3 Différend (Tort-Solano) – Mairie Tribunal Administratif
- 4 Délibération Gémap
- 5 Délibération Hérault Energies
- 6 Compte Epargne Temps employés de mairie,
- 7 Vidange Barrage,
- 8 Point sur l'eau

Préambule du maire sur la géopolitique mondiale

Contexte sociopolitique national

1. Information finances 2017

Budget principal 2017

- Fonctionnement

Dépenses 742 876,47€ + Recettes 783 616,42€ Excédent 2017 40 739,95€

- Investissement :

Dépenses 366 575,19 € - Recettes 520 484,04€ Reste à réaliser : 153 908,85€ (dont 130 000€ de la vente
du terrain 4 parcelles de la Condamine)

Excédent reporté global : 153 908,85€ + 40 739,95€ + 70 490 € (excédent antérieur reporté) = **265 138,80€**

Budget de l'eau 2017 : Exploitation : Dépenses de 97 088,22€ Recettes : 99 789,22€ Résultat 2 701€

Investissement : dépenses 54 179.17€ Recettes 52 885.09€ Résultat : - 1 294.08€

Excédent reporté global : 2701€ - 1294.08€ + 56 363.22€ = **57 770.14€**

Budget du CCAS 2017 : dépenses de 6656.14 € et 1704€ de recettes Résultat 2017 -4952.14€

Excédent global reporté 4952.14€ - 4176€ = - 776.14 €

A noter 25 865€ de moins en EMPRUNT pour 2018 (l'emprunt de l'épicerie se termine).

Le photovoltaïque de la caserne nous paye le capital de tous les emprunts de façon annuelle (350 000€ ont été récupérés depuis l'installation). Pour l'année 2018, l'investissement à reporter est l'aire de lavage et remplissage des machines à vendanger et pulvérisateurs. Il est programmé : démarrage des travaux Février 2018 – Fin des travaux Mai 2018. Il sera réalisé sur le Budget de l'eau. 2 entreprises vont intervenir : l'entreprise SALLES et FRANCES. Des subventions sont prévues pour financer en partie ces travaux. Le maire fait remarquer que pour la première fois et pour des raisons liées aux services de l'Etat des travaux supplémentaires ont été exigés pour cette installation et ne sont pas subventionnés. La part financière communale s'élèvera de ce fait à 47 000€HT.

2. Epicerie Municipale :

Le panier de Julie est situé au centre stratégique du village et au cœur de notre projet d'urbanisation, cette activité est un service de proximité en territoire rural mais aussi un lieu de social entre les habitants de toutes générations.

Un prêt de 4 500€ sera accordé à sa gestionnaire afin de maintenir l'activité en équilibre. (Suite à divers investissements de mise aux normes de caisse, logiciels...impayées ... ?) Ce prêt sera remboursable mensuellement. Les échéances du loyer et du prêt seront reportées.

Une réflexion est engagée par l'Association des Maires de France pour pérenniser les activités et services en territoire rural.

3. Différend Mairie/M^{me} et M. Solano-Tort :

Monsieur Jean-Louis TORT a représenté une requête devant le Tribunal administratif de Montpellier à propos de l'annulation de son permis de construire : PC n° 034 097 13 H 0003. La Mairie a saisi un nouveau cabinet d'Avocats présenté par le Bureau Sud Hérault (Service d'urbanisme). Il s'agit de Maître Henry et Frevol.

4. Délibération GEMAPI : prise lors d'un précédent conseil municipal : il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations prise en charge par le Syndicat Aude Centre.

Une taxe sera prélevée sur les impôts locaux à destination du Syndicat.

VOTE

POUR

9

CONTRE
S'ABSTIENT

5. Délibération Hérault Energies : délibération déjà prise

6. Compte Epargne Temps employés de mairie

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Félines-Minervoises un Compte Epargne Temps. Ce compte permet aux titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Un règlement est établi et sera appliqué au cas par cas.

VOTE

POUR	9
CONTRE	
S'ABSTIENT	

7. Vidange Barrage de Camplong

Monsieur le Maire propose de curer le barrage de Camplong étant donné l'accumulation de limon et de galets. Un devis a été demandé pour l'enlèvement des galets. Une autorisation de la Police des eaux est attendue.

VOTE

POUR	9
CONTRE	
S'ABSTIENT	

8. Point sur l'eau :

Monsieur Clément présente une situation assainie de la distribution de l'eau sur la commune. Les fuites sont régulièrement réparées, il y a moins de perte d'eau.

VOTE

POUR	9
CONTRE	
S'ABSTIENT	

« Séance clôturée à 21h51, l'ordre du jour étant épuisé »

Signatures des présents

